

Alors sans m'attarder à répéter ce qui a été si bien dit pas mes collègues Simard et Corbin, je voudrais inciter mes collègues, surtout mes collègues du Nouveau-Brunswick, qui sont plutôt de ce côté-là de la Chambre, à suivre l'exemple du sénateur Simard et aussi demander au moins à quelques anglophones qui siègent du côté du gouvernement de nous démontrer une fois pour toutes qu'eux aussi appuient la Loi sur les langues officielles.

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, j'aimerais me joindre à ceux qui ont déjà pris la parole pour exprimer en somme les sentiments d'un québécois vis-à-vis cette situation difficile pour nous.

Je comprends très bien la motion du sénateur Frith. Je crois effectivement qu'une certaine protection aurait dû être enchâssée dans la loi elle-même ou devrait être enchâssée dans la loi elle-même pour préserver la Loi sur les langues officielles.

Par ailleurs, au Québec actuellement, je sais que déjà depuis plusieurs années et surtout depuis au moins six mois, des négociations intenses ont eu lieu avec l'organisation portuaire de Dorval et de Mirabel pour faire une corporation et réunir les deux. De nombreuses chambres de commerce et de nombreux organismes importants se sont réunis autour de ce projet qui est à la veille d'être signé et qui en est à son stade terminal. Nous avons eu l'assurance du ministre que cette disposition, qui affecte beaucoup moins le Québec que le Nouveau-Brunswick, sénateur Simard, sénateur Corbin et sénateur Thériault, sera respectée et incluse dans le contrat qui est présentement dans son dernier stade d'étude.

D'ailleurs et toujours dans la même veine, je crois que comme francophone, nous devons être très attentifs aux difficultés que vous pouvez éprouver dans une province comme le Nouveau-Brunswick. Je crois que ce sentiment que nous éprouvons vis-à-vis vous, nous devrions profiter de chacune des occasions pour vous les exprimer.

Je suis donc partagé entre deux sentiments, celui d'en arriver à une entente la plus rapide possible parce qu'il y a des enjeux économiques extrêmement importants pour les deux aéroports que je vous ai cités et, d'autre parts, celui de protéger éventuellement le bail que vous devrez signer un jour à Moncton. C'est la raison pour laquelle je crois qu'en faisant une analyse en même temps rationnelle et sentimentale de ces deux préoccupations, cela m'incite à voter, malgré les objections que je comprends fort bien, contre la motion du sénateur Frith.

Mon espoir est de trouver des moyens d'ici quelques mois pour tenter d'enchâsser dans un amendement quelconque qui aurait rapport avec cette loi un amendement qui ressemblerait étrangement à celui que vous proposez.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, est-ce que le sénateur David me permettrait une question?

Le sénateur David: Non, je crois que j'ai fait la déclaration que je croyais et je ne veux pas engager un débat.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef de l'opposition): Honorables sénateurs avant que le président ne soumette la question, je voudrais participer moi-même au débat. Je l'ai cependant fait au comité et je ne veux pas me répéter maintenant. Je voudrais proposer puisque le sénateur Frith a déjà indiqué qu'il y aurait un vote, est-ce que l'on pourrait s'entendre pour que la

cloche ne sonne que quinze minutes. Est-ce que nos deux whips pourraient en venir à cette entente?

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, est-ce que les deux whips sont d'accord?

[Traduction]

Le sénateur Kelly: Puis-je poser une question, honorables sénateurs? Cette question ne devrait-elle pas être étudiée après la décision de tenir un vote? Il n'a pas encore été décidé de tenir un vote.

Le sénateur Molgat: Je m'en rends compte, mais dans le cas qui nous occupe, le sénateur Frith a indiqué qu'il allait demander un vote. La dernière fois, j'ai remarqué que nous voulions qu'il y ait une brève sonnerie, mais nous n'en avons pas eu le temps. Le timbre sonnait déjà avant que nous ayons pu régler la question. C'est un aspect que nous devrions examiner dans le *Règlement du Sénat*. Je tentais de régler cette question avant que le timbre ne sonne, mais il était trop tard.

L'honorable William M. Kelly: Si nous procéderons ainsi à l'avenir, honorables sénateurs, une fois que la mise aux voix est décidée, je compte demander qu'elle soit reportée.

[Français]

MOTION EN AMENDEMENT

Son honneur le président pro tempore: Honorables sénateurs, il est proposé par l'honorable sénateur Grimard, appuyé par l'honorable sénateur Lavoie-Roux que ce projet de loi soit lu une troisième fois? En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, que l'article 4 du projet de loi soit supprimé et remplacé par ce qui suit:

A la date de cession d'un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, la Loi sur les langues officielles s'applique, compte tenu des adaptations de circonstance à certaines administrations, pour ce qui est de l'aéroport, au même titre que s'il s'agissait d'une institution fédérale, et l'aéroport est assimilé au bureau de cette institution, à l'exclusion de son siège ou de son administration centrale.

● (1720)

[Traduction]

Son Honneur le Président pro tempore: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président pro tempore: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président pro tempore: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président pro tempore: À mon avis, les non l'emportent.

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, conformément au paragraphe 68(1) du Règlement, je demande un report.

L'honorable H.A. Olson: Jusqu'à quand? Vous ne l'avez pas précisé.